ABONNEMENT.

Saumur: Un an. 30 fr. Six meis 16 Poste :

Om s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;

Chez DONGREL of BULLIER, Place de la Bourse , 32; A. EWIG.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 10 c. Réclames, — . . , 30 Faits divers , — . . . 75

RÉSERVES SONT PAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

· Les articles communiqués dolvent être remis au burcau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

on s'abonne! Ches MM. HAVAS-LAFFITH at Cloy Place de la Bourse, 8.

sont pas rendus.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abounement doit être payé d'avance;

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,

19 Mars 1879.

Chronique générale.

Tout le monde, sauf une petite poignée d'officieux, s'accorde à dire qu'il est impos-sible de trouver, dans les annales parlementaires, une manifestation plus ridiculement puérile que l'ordre du jour dit « de flétrissure. » C'est un factum sans portée, sans valeur et sans sanction. C'est tout simplement un aveu d'impuissance, pour ne pas dire plus, de la majorité républicaine qui n'a pas osé voter la mise en accusation.

Tout cela est mesquin et ridicule au delà de toute expression. Se figure-t-on bien, par exemple, M. Wilson fletrissant M. le duc de Broglie!

Quand le parti qui compte les Bonnet-Duverdier, les Duportal, les Jacotin, les Ordinaire parle de flétrissure, il nous paraît bien téméraire. Quand le parti qui a négocié pendant toute la journée du 46 Mai pour avoir les portefeuilles parle de flétrissure, il est bien audacieux et bien cynique. Non, il n'est pas au pouvoir de 217 députés sur 530 de flétrir des hommes que tout ce qu'il y a d'honnête en France et en Europe estime profondément. Seuls les conservateurs pourraient leur faire un grand reproche : c'est de n'avoir pas été à la hauteur de la mission patriotique qu'ils avaient acceptée. Leur faiblesse coûte cher à la France. Quant au parti républicain, loin de flétrir les ministres du 46 Mai, il devrait, comme on l'a fort bien dit, tresser des couronnes et leur élever des statues, car c'est à eux qu'il doit d'avoir mis complétement la main sur le pays.

(Indépendant.)

On a distribué hier à la Chambre le projet de loi contre la liberté de l'enseignement supérieur et le projet relatif au conseil supérieur de l'instruction publique.

L'exposé du premier projet occupe onze pages. Il vise expressement la Compagnie de Jésus, déclare que la liberté de l'enseignement n'existant pas pour les étrangers, ne doit pas être reconnue aux affiliés d'un ordre essentiellement étranger, et prétend que les congrégations religieuses non autorisées sont dans un état de perpétuelle et imprescriptible contravention.

Au point de vue du droit comme de la liberté, il était impossible de jeter un plus audacieux défi à la conscience de la France catholique.

Dans l'exposé des motifs du second projet, il est dit que l'Université était mise en surveillance sous la haute police de ses rivaux détracteurs et ennemis, que l'Etat enseignant doit être maître chez lui et qu'il ne doit être surveillé par d'autres que par lui-

Ce contrôle est, en effet, peu gênant. M. Jules Ferry est partisan de l'omnipotence de l'Etat, et rédige ses projets de loi comme des factums revolutionnaires. de sa route e citic elle. Daje in qu'un sine e été enperbe maigra-

Avant-hier, le bruit courait à Versailles que le général Gresley allait donner sa démission. Cette nouvelle nous paraît d'autant plus vraisemblable que le ministre de la l

guerre actuel a été chef d'état-major général sous les ordres du général Berthaut, pendant toute l'administration du 16 Mai, et qu'il est, par conséquent, atteint par l'ordre du jour de flétrissure.

On affirme que le ministre de la guerre, ému des protestations qui se sont élevées, dans le monde militaire, au sujet de la récente faveur accordée au major Labordère, tandis que le général Bressole est toujours en disgrace, songe à réintégrer le général Bressole dans ses fonctions.

M. le Président de la République s'est montré opposé jusqu'au dernier moment à l'affichage du vote de fiétrissure des ministres du 16 Mai; divers membres du cabinet l'ont emporté sur le désir manifesté par M.

is is edicate altron, All Water Strains

· La presse de gauche mène avec tant de réflexion la campagne contre ses adversaires qu'elle réclame bruyamment aujourd'hui le déplacement du général de Rochebouël, qui ne peut plus, dit-elle, conserver le commandement d'un corps d'armée après le voté du 13. Or, M. de Rochebouët est à la retraite depuis longtemps et il avait été remplacé par le général Berthaut, qui, étant atteint par le vote de flétrissure, vient de donner sa démission.

Divers journaux annoncent que M. le président Grévy vient de signer la grâce du condamné Humbert. Cet ancien rédacteur du Père Duchêne, sous la Commune, expiait au bagne les criminels articles publiés par lui, en collaboration de Vermesch, récemment décède à Londres, où il s'était réfugié, et de Vuillaume, qui se sauva à Vevey, lors de l'entrée des troupes dans Paris.

M. l'intendant Brissy, récemment amnistié, était avant-hier dans les couloirs de la chambre. On prétendait que le ministre de la guerre aurait l'intention de lui rendre sa

situation. Le citoyen Brissy, avant de quitter ce qu'il nomme « son glorieux exil, » a donné un repas d'adieux à quelques-uns de ses hôtes, et au dessert a flétri les « Basiles militaires » qui lui avaient arraché ses épaulettes.

Un détail piquant nous est révélé par la Gazette de France: la nomination de M. A. Grévy a été chaudement appuyée par M. le général Gresley, ministre de la guerre.

Qui aurait dit, en 1869, que le colonel d'état-major Gresley, chef des bureaux arabes, l'adversaire implacable de toutes les institutions civiles en Algérie, parliciperait, en 1869, à la nomination, comme gouverneur civil de l'Algérie, d'un médiocre avocat de province, dont la nullité politique n'a jamais été contestée par personne?

LES FLETRIS.

M. Guizot, à qui nous devons tant de calamités pour avoir trop tendu les ressorts de

la réaction, joua en 4844 le même rôle qu'un homme obscur, sans talent, sans influence, un ancien avoué, Me Rameau, vient de jouer à Versailles.

Cela ne portera pas bonheur à l'homme de Gand. Il obtint contre M. Berryer et contre les pèlerins de Belgrave-Square un vote de flétrissure; mais les députés flétris furent réélus à une immense majorité, après avoir donné leur démission, et aujourd'hui, les flétris de 1844 ce sont les politiques imprudents qui avaient provoqué et voté les flétrissures.

Ce vote femeux imprima à la monarchie de Juillet un ébranlement dont il lui fut impossible de se remettre. En vain Louis-Philippe va-t-il à Londres rendre à la reine Victoria la visite dont elle avait honoré le château d'Eu. En vain encore essaie-t-il de vaincre les dédains de l'empereur Nicolas. De lâchetés en lâchetés, de pritchardises en pritchardises, le gouvernement sorti des pavés de 4830 tombe sous les pavés de 1848 et nous conduit aux stupidités de la République de Février. Un faux Geribaldi du nom de Lagrange tire un coup de pistolet sur le boulevard des Capucines, promène quelques cadavres sur une charrette, et c'en est fait de la monarchie!

Voilà quel fut le résultat des flétrissures infligées à l'illustre Berryer et à ses amis par une Chambre inintelligente et imprévoyante. Mais du moins n'avait-elle pas eu l'inconséquence de les innocenter avant de les flétrir. 349 voix contre 459 n'avaient pas absous leur chevaleresque pèlerinage avant de lui élever inconsciemment par un vote ridicule le piédestal sur lequel Berryer trône aujourd'hui au sein même du Palais-de-Justice.

On peut donc prédire, affirmer sans être prophète que les flétrisseurs, les réacteurs de 1879 ne seront pas plus heureux que les flétrisseurs, les réacteurs de 4844.

(Tablettes d'un Spectateur.)

M. le duc de Broglie, en réponse à l'ordre du jour de la Chambre, va faire paraître une brochure qui aura pour titre: Le cabinet du 46 Mai devant l'opinion publique, et qui sera écrite sous forme de lettre à un sénateur de la droite.

MM. Brunet et Lepelletier, anciens membres du cabinet de Rochebouët, vont provoquer une décision de la cour de cassation sur le vote de flétrissure qui les a atteints.

La question du retour à Paris n'est point près d'obtenir une solution définitive. Il n'est pas vraisemblable que le retour ait lieu avant 1880. Le gouvernement ne paraît pas enthousiaste d'une révision de la Constitution, même partielle; les députés n'insistent pas trop pour le moment. Somme toute, la question est renvoyée aux calendes de la prochaine session.

Le conseil municipal de Paris n'a point encore pris de résolution au sujet des cent mille francs votés en faveur du comité d'aide

Voici, si nous sommes bien informés, l'explication de ce relard:

M. Lepère aurait demandé l'ajournement au moins momentané de cette question embarrassanie, afin de ne pas créer de nouveaux ennuis au gouvernement.

Après les ouvriers tisseurs, ce sont les ouvriers peintres-platriers qui sont alles porter leurs doléances au préset du Rhône. Décidément M. Berger doit se féliciter d'avoir échangé son poste de préfet contre le fauteuil plus confortable de conseiller d'Etat; il sera dorénavant à l'abri des nombreuses visites des délégués ouvriers qui viennent se plaindre de la grande prospérité dent nous jouissons sous le gouvernement bienfaisant de la République.

Les délégués des ouvriers peintres-platriers ont déposé entre les mains du préfet de Lyon une pétition par laquelle ils se plaignent de n'avoir pas de travail, et at-tribuent cet état de choses d'abord à ce que l'industrie du bâtiment est en souffrance, en second lieu à ce que les entrepreneurs emploient de préférence des ouvriers étran-

Ils demandent que l'on mette le plus promptement possible la main aux travaux publics projetés et que l'administration prenne des mesures pour permettre aux ouvriers étrangers de travailler que lorsque les ouvriers nationaux eux-mêmes sout pourvus de travail.

Nous croyons que la véritable cause de la stagnation des affaires réside beaucoup plus dans le régime instable et précaire que nous subissons depuis quelques années. La République n'offre pas assez de sécurité aux grandes entreprises, voilà ce que les ouvriers devraient comprendre.

Nous aurions été heureux de voir M. Berger leur exposer en termes éloquents cette véritable cause de leur état de souffrance; mais le nouveau conseiller d'Etat a eu peur sans doute de tuer sa poule aux œufs d'or. Il s'est contenté de leur jeter de la poudre aux yeux, de leur promettre la reprise des affaires pour le printemps qui vient et de s'engager à faire des démarches auprès des entrepreneurs pour leur conseiller de prendre de préférence des ouvriers français.

Les délégues s'en sont ensuite alles, trèssatisfaits de la réponse du préfet, non moins satisfait lui-même de l'excellente situation que lui a faite cette République si prospère et si généreuse en promesses.

TOUJOURS LE MOT MAGIQUE.

En voyant paraître au Journal officiel trois nouveaux conseillers d'Etat, M. Gougeard, capitainede vaisseau, MM. Berger et Decrais, préfets du Rhône et de la Gironde, on se demandait evec étonnement ce qui avait pu motiver la nomination de l'illustre inconnu qui a nom Gougeard.

Pourquoi, se disait-on, un simple capitaine de vaisseau est-il préféré à tous les amiraux de notre flotte?

On nous affirme que cet officier de marine a servi pendant la guerre sous M. Gambetta, qu'il a collaboré à la République française et qu'il est resté l'ami de l'ex-dictateur.

Voilà bien des titres, et plus qu'il n'en fallait pour être conseiller d'Etat.

Ami de Gambella l Ce mot magique ouvre toutes les portes.

Un remitté de recorre de la remitte de la la constituir de la constituir présidence de la la constituir de l LES INONDATIONS EN HONGRIE.

survait, en flevour des malheut euses vic La correspondance Havas résume en ces l termes les renseignements publiés par les journaux autrichiens du 14, sur la catastrophe de Szegedin:

L'approche de la ville est fort dangereuse. On joue sa vie à chaque instant. Les charpentes des toits, les meubles des maisons, les cadavres des animaux domestiques flottent au gré des eaux jaunâtres. L'emplacement de la ville ne forme plus qu'un lac d'où émergent çà et là quelques maisons, deux ou trois par rue. De quelque côté que le regard se porte, on n'aperçoit que des habitants en détresse implorant du secours, et de temps à autre les maisons qui les supportent s'écroulent avec un bruit terrible. Le 12, déjà, dans les faubourgs de Palanka, Roch et Telsevaros, des rues entières s'écroulaient avec un horrible fracas. Ces bruits sinistres roulent dans l'espace mêlés aux sons du tocsin. Ceux qu'on arrache aux flots sont dirigés sur Neu-Szegedin et sur la route de Szoregh.

La rive où l'on dépose les réfugiés est couverte de milliers de personnes arrachées à la mort. On iguore encore le nombre des maisons détruites par l'inondation; toutefois, si le niveau des eaux restait stationnaire encore pendant trois jours, il est hors de doute, de l'avis des personnes compétentes, que de toute la ville il ne resterait pas 300

800 maisons et, selon d'autres évaluations, 1,800 maisons sont détruites. Il n'est pas possible non plus d'indiquer approximativement le nombre des victimes. Dès à présent, on a perdu de vue beaucoup de personnes qu'on désespère de retrouver.

maisons intactes.

Les troupes envoyées sur les lieux font preuve d'un dévouement et d'une intrépide énergie qu'on ne saurait assez louer. Montés sur des canots, des pontons et des bacs, les soldats croisent incessamment sur le théâtre de la catastrophe sans crainte de remous causés par les maisons qui s'effondrent. Il se passe des scènes déchirantes. Le manque de canots se feit cruellement sentir.

Parmi les troupes employées au sauvetage à Szegedin, on aurait déjà à déplorer la perte de 3 officiers et de 35 hommes, qui auraient péri victimes de leur dévouement.

Les communications directes avec Szegedin sont interceptées. Le gouvernement même ne reçoit que de rares informations.

On a déjà traduit devant la cour martiale cinq personnes accusées d'avoir allumé des incendies. De Prague, on a envoyé des délachements de pionniers en Hongrie pour concourir au sauvetage.

Les villes de Szentes et Vazarhely courent en ce moment le plus grand danger.

D'après les dernières dépêches reçues par la Nouvelle Presse libre, des 6,000 maisons de Szegedin, 4,000 sont écroulées, dont 2,700 dans la ville haute; dans le faubourg Saint-Roch il ne reste plus une seule maison

Les vivres manquent; parmi les personnes qui se sont réfugiées sur des arbres, il y en a beaucoup qui sont restées trente-six heures sans manger. Plusieurs malheureux incendient eux-mêmes leurs maisons, s'imaginant qu'ils pourront obtenir par voie d'assurance des dédommagements pour ce que l'eau leur a enlevé.

On craint que les villes de Esongrad, Hold-Mezœ-Va-Sarhely et Szentes, cette dernière comptant 40,000 habitants, ne soient éprouvées par une catastrophe semblable.

Le 14, dans l'après-midi, il est tombé de la neige et de la pluie. L'eau diminuait.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES VICTIMES DE SZEGEDIN.

En présence du désastre qui vient de jeter dans la désolation les habitants de la ville de Szegedin et de plonger dans le deuil la Hongrie tout entière, on s'est naturellement préoccupé des moyens de secourir les nombreuses infortunes résultant de cette catastrophe.

Nous apprenons que le représentant de l'Autriche-Hongrie à Paris, M. le comte de Beust, se propose d'ouvrir les salons de son ambassade pour un concert auquel seront invités à concourir, notamment, des artistes d'origine austro-hongroise.

Un comité de secours s'est constitué à Paris sous la présidence de M. Michel de Zichy, président de la Société hongroise, et a adressé à tous les journaux l'appel suivant en faveur des malheureuses victimes des inondations hongroises. to one les divignements publics but to

Un cri de détresse part de la Hongrie!

Les journaux français publient le malheur qui frappe une ville de la Hongrie, Szegedin. Les horribles détails qui accompagnent ce sinistre sont loin d'être épuisés par tout ce que les communications forcement abregées peuvent donner.

Indubitablement, le gouvernement fera le possible pour adoucir le sort des victimes; mais le malheur est tellement grand qu'involontairement le cri : au secours! s'echappe de la poitrine des Hongrois résidant à Paris, et il s'adresse à la nation française, de la générosité de laquelle nous avons eu mainte occasion de nous convaincre, et qui certainement l'entendra.

Les Hongrois ne demandent pas mieux que de s'endetter vis-à-vis des Français, de resserrer les liens de sympathie qui les unissent déjà, ce que les Hongrois ont prouvé et prouveront toutes les fois que l'occasion se présentera.

» La Société hongroise de secours mutuels ouvre une souscription au profit des victimes de l'inondation à Szegedin, et prie tous les Français qui voudraient répondre à son appel de vouloir déposer leur offrande à la Société des dépôts et comptes courants, place de l'Opéra, nº 2, pour le compte de la Société hongroise de secours mutuels. Les noms des denateurs seront publiés dans les journaux hongrois et préciseront les personnes charitables que les secourus auront à bénir pour le

prompt secours, une des premières conditions de la vraie bienfaisance. » Agréez l'expression de la plus haute estime avec laquelle nous nous signons, au nom de la Société hongroise de secours mutuels, de monsieur le rédacteur en chef, les très-humbles serviteurs. »

(Suivent les signatures du président et de deux membres de la Société hongroise).

Chronique militaire.

libra de 1844 en sout les politiques imper L'armée Territoriale.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités civiles et militaires des instructions complémentaires concernant les mesures de détail à prendre pour les convocations de l'armée territoriale qui auront lieu en 1879.

Afin qu'il n'y ait pas d'hésitation parmi les hommes qui doivent être appelés et qui, ne recevant pas de notifications, pourraient s'inquiéter, M. le ministre dit qu'il conviendra d'expédier, autant que possible, en une seule fois, tous ces ordres d'appel, sur lesquels on écrira, en gros caractères, la date de la convocation, avec la mention des périodes.

Les appels dans le gouvernement de Paris auront lieu par ordres individuels et par voie d'affiches. Les notifications devront être faites plusieurs semaines à l'avance.

M. le ministre de la guerre recommande de n'apporter aucune restriction à l'usage du droit de déclaration de changement de domicile, qui entraîne la désaffectation d'un corps sur un autre; cependant il limite ce droit jusqu'au 31 mars.

A partir du 1er avril, les commandants de rccrutement ne pourront plus modifier leur affectation et les hommes devront marcher avec les régiments dans lesquels ils avaient été antérieurement incorporés.

Les hommes du département de la Seine seront tous convoqués dans les bureaux annexes de Paris. Les hommes ayant change de résidence hors de leurs subdivisions seront, à moins de difficultés trop grandes, dirigés sur leur corps, qui leur réglera les frais de route à l'arrivée. On fera diriger par les soins de l'intendance ceux qui, ayant de grandes distances, déclareront ne pouvoir faire l'avance de ces frais.

Dans les armes autres que l'infanterie et l'artillerie, lesquelles ont déjà été appelées l'année dernière, il y aurait des inconvénients sérieux, pour une première réunion, à autoriser les hommes de l'armée territoriale qui se trouvent en résidence dans une autre région que la leur, à faire leur période d'instruction dans un corps stationné dans cette dernière. Il convient donc de diriger les hommes ayant changé de résidence sur leur corps d'affectation.

Les anciens officiers qui, ayant donné leur dé-mission depuis peu de temps, n'auraient pu obtenir un grade dans la réserve ou l'armée territoriale, sont couverts par les dispositions de la circulaire du 27 mars dernier, qui dispense des exercices les hommes ayant quitté le service depuis moins d'une

année. Les autres seront appelés.

Lors des convocations précédentes, un certain nombre d'hommes ont été dirigés sur les corps, dans un état de santé qui a nécessité leur entrée d'urgence à l'hôpital, ou leur renvoi immédiat, ou même leur réforme.

Il en est résulté des frais en pure perte pour

Aucun détachement, s'il est reconnu nécessaire d'en former, ne sera mis en route par les commandants des bureaux de recrutement qu'à la suite d'une visite médicale faite par un médecin militaire ou, à défaut, par le médecin civil chargé du service de la place.

Appel des réservistes de la

Les réservistes de la classe 1872 sont seuls appelés cette année ; ceux de la classe 1870, quoique n'ayant fait qu'une période d'instruction de vingthuit jours, passent dans l'armée territoriale à la date du 10 août.

Contrairement à ce qui a eu lieu jusqu'à pré-sent, la convocation des réservistes sera faite à l'avenir et dès cette année en deux séries.

Le premier appel comprendra tous les hommes faisant partie de la cavalerie, de l'artillerie, du train d'artillerie et du train des équipages; le second appel aura lieu pour toutes les autres armes (infanterie, génie, commis et ouvriers militaires d'administration) en automne, à des époques correspondant aux dates des grandes manœuvres. ជាជាលាបាននេ**មមាន** វាក់ក្នុងប្រជាធិនាមនុស្ស

Pour cette année, les dates d'appel sont fixées ainsi qu'il suit :

1er appel : 2 mai dans toutes les régions pour l'artillerie, la cavalerie et les trains.

2 appel : autres armes : 20 août, pour les hommes appartenant aux 7°, 8°, 12°, 13°, 14°, 15°, 16°, 17° et 18° corps d'ar-

1°r septembre, pour les hommes appartenant aux 1°r, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 9°, 10° et 11° corps d'armée et au gouvernement militaire de Paris.

Une double recommandation que nous croyons devoir faire aux réservistes afin de leur éviter des punitions disciplinaires à subir après la période d'exercices: l'appel se faisant par simple voie d'affiches, sans convocations individuelles, il est urgent de se conformer exactement à toutes les prescriptions contenues dans les dispositions de l'ordre d'appel.

D'autre part, les réservistes étrangers au gouvernement militaire de Paris et qui sont actuellement résidents ou domiciliés dans les départements de Seine et de Seine-et-Oise doivent se rendre immédiatement avec leur livret individuel à la gendarmerie pour y faire les déclarations indispensables pour régulariser leur situation.

Par un décret en date du 17 février 1879, le ministre de la guerre a été autorisé à accepter le don de cinquante-huit francs de rente 3 0/0, offert par M. le général de division comte Pajol, en faveur du 6° régiment de hussards.

Conformément au vœu du donateur, il sera donné, chaque année, à l'époque de l'inspection générale, au moyen des arrérages de cette rente, un prix de cinquante-buit francs au cavalier du 6° régiment de hussards qui, ayant accompli à ce corps sa première année de service, sera reconnu avoir le mieux appris à lire et à écrire, et s'être à la fois rendu digne de cette récompense par sa bonne conduite.

Dans le cas où les soldats ayant un an de service seraient tous entrés au 6º régiment de hussards, sachant lire et écrire, le prix serait attribué à celui qui aurait eu la meilleure conduite.

Le prix annuel ne sera délivré à chaque titulaire qu'au moment de sa libération du service militaire. La somme sera versée à la Caisse des dépôts et consignations et productive d'intérêt jusqu'à l'époque du paiement qui sera effectué sous la forme d'un livret de la caisse d'épargne remis par les soins du conseil d'administration du 6° régiment de hussards à l'intéressé.

Le renouvellement du cadre des officiers généraux s'accomplira en 1879 dans des proportions inusitées. Onze généraux de division sont atteints par la limite d'age,

3 mars, général Bonnemains (déjà remplacé); - 3 mai, général Canu; - 18 mai, général Metman; — 23 mai, général de Lorencez; — 30 juil-let, général Castelnau; — 14 septembre, général Véron dit Bellecourt; — 7 octobre, général de Bernis; — 22 octobre, général Lebrun; — 28 octobre, général Jolivet; — 30 octobre, général Fauvart-Bastoul; — 27 décembre, général de

Le nombre des généraux de brigade passant au cadre de réserve est de quinze :

1er janvier, général Noël (déjà remplacé); -5 janvier, général Bouttier, idem; — 9 février, général de Vaisse-Roquebrune, idem; — 13 février, général Aveline , idem; — 20 mars, général Deville — 25 mars, général Lourde; — 4 avril, genéral Aveline, idem; — 20 mars, général Deville; — 25 mars, général Lourde; — 4 avril, général Dauphin; — 4 avril, général Henrion-Berthier; — 20 avril, général Folloppe; — 8 mai, général de Tucé; — 9 juin, général Brissac; — 24 août, général Tillion; — 19 septembre, général Grémion; — 31 octobre, général Bréger; — 13 novembre, général Pajol; — 30 novembre, général de la Marionse. général de la Mariouse.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Paul Dezaunay, élève de l'Institution Saint-Louis de Saumur, vient de subir avec succès, devant la Faculté de Poitiers, les épreuves de la première partie du baccalaureat ès lettres. It maye, yearde novote al

L'ordre du jour motivé du 43 mars, qui a la prétention de flétrir les ministres du 16 mai et du 23 novembre, a été placardé hier matin sur les murs de la ville d'Angers.

perchas a live xuera la nos e unuos

Il y produit absolument, dit l'Union de l'Ouest, a le même effet qu'un cautère sur une jambe de bois. »

La « conscience nationale » ne s'en émeut point, et les gens passent devant sans même y jeter les yeux.

Ce même ordre du jour a été également affiché hier à Saumur et n'a pas produit plus d'effet que chez nos voisins.

Le retentissement donné à ce fameux vote nous rappelle une anecdote qui est toute de circonstance.

Beaumarchais avait été, lui aussi, comme on sait, steri par le Parlement de Paris. Lorsque l'arrêt qui frappait l'immortel auteur du Mariage de Figaro fut connu, tout ce qu'il y avait de plus qualifié en France

se rendit chez lui pour le complimenter. Un grand seigneur ayant aperçu une

longue file d'équipages arrêtés à la porte de Beaumarchais, lui dit en l'abordant

- Mon cher, vous êtes fiétri ; au moine. soyez modeste!

CHEMIN DE FER DE NIORT A MONTREUIL-

La Chambre des députés a adopté en première lecture le projet de loi concernant la declaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay.

La commission chargée d'examiner ce projet de loi vient de prescrire l'execution d'un embranchement qui formera eddition à la ligne principale.

Cet embranchement, de 12 kilomètres de longueur, est celui à ouvrir sur Moncontour il a pour but de relier avec le département de la Vienne la ligne de Niort à Montreuit. Bellay et de compléter ainsi une ligne de Niort à Moncontour, demandée depuis plusieurs années par les conseils généraux des départements intéressés.

Ajoutons que la ligne de Niort à Montreuil-Bellay est appelée à servir de première étape au réseau des Charentes (aujourd'hui propriété de l'Etat) dans sa marche en avant vers Rouen et Paris.

Nous lisons dans l'Etoile, d'Angers:

« Jeudi dernier, la police de Nantes a opéré l'arrestation du nommé R... Jean-Marie), âgé de trente-deux ans, facteur des postes et télégraphes, employé au bureau de la Préfecture, inculpé de détournement et

» Une perquisition faite au domicile de R... a amené la découverte de 2,000 fr.; la somme soustraite s'élevait à 3,300 fr. »

Une idée originale:

Le théâtre de l'Ambigu prépare, pour demain jeudi, jour de la mi-carême, fêle des blanchisseuses, une matinée extraordinaire de l'Assommoir offerte aux lavoirs parisiens

L'administration, se rappelant que la scène de son lavoir a beaucoup contribué à son immense succès, a mis, pour cette matinée, gratuitement, à la disposition des principaux lavoirs de Paris, toutes les loges du premier étage de l'Ambigu.

La mi-carême de cette année va s'appeler la Sainte-Gervaise, patronne des blanchisseuses. Esta and vill of the chang up any lore

AVIS AUX RESERVISTES,

Un sieur Durand (Jacques), soldat de l'armée territoriale de la classe de 1866, du recrutement de Montbrison, a comparu devant le tribunal comme prévenu d'insoumission à la loi de recrutement.

Il a avoue qu'ayant change plusieurs fois de résidence, il n'avait jamais fait aucune des déclarations prescrites par la loi du 27 juillet 1872, négligence qui a eu pour effet de rendre impossible la remise de l'ordre de route qui lui était destiné.

Déclaré coupable à l'unanimité, avec admission de circonstances atténuantes, Durand a été condamné à 45 jours de prison.

REVUE SAUMUROISE. street it rise expressionent la Compounte

our of it projet relatif. . consultanto

de les decientes de la ensergan main existent pas sour les changers, no

La fin de l'hiver. — La mi-carême et le commence La fin de l'hiver. — La mi-carême et le commencement du printemps. — Prémices des beaux jours. — La journée du 9 mars. — L'apparition du soleil. — Bouquets de violettes. — Ce qui plat aux femmes. — Le souhait de la violette. — Théâtre le Barbier de Séville; — Madame Favart, l'Ombre, — les artistes. — M. Rouge au Conservatoire. — A propos des dames choristes. — L'Assommoir à Saumur.

Nous voici à la mi-carème. Bientôt nous allons saluer cette gracieuse fête de Paques, où l'on est convenu de fixer le commence ment de la belle saison, et nous pourrons chanter l'ode d'Horace. Solvitur acris hyems.

C'est avec une joie véritable qu'on le verra finir ce long et affreux hiver qui a sevi si rigoureusement et de tant de façons à la tois: netoe in me i :

Les almanachs nous font connaître que demain 20 mars, vers midi, le printemps fera sa rentrée officielle.

Déjà la quinzaîne a été superbe, malgré quelques refroidissements de température, et depuis plus de quatre mois nous n'avions pas eu d'aussi beaux jours.

La dernière semaine surfout s'est montrée

très-remarquable; chacun a pu mettre à profit cette heureuse transformation atmosphérique, qui a permis à la culture de reprendre ses travaux, dont l'interruption a été si prejudiciable.

Après plus de cent jours de froids et de pluies abondantes, après la neige, les temps brumeux ou humides, personne n'a Du rester indifférent en voyant succèder tout à coup un ciel sans nusges et de chauds

rayons de soleil.

Rappelons particulièrement la magnifique journée du second dimanche de ce mois, durant laquelle une bonne partie de la population saumuroise était hors la ville. On eut dit qu'il y avait fête dans tous les environs. L'air était chargé d'effluves printanières, et le soleil, si rare et si pâle depuis l'automne, brillait d'un vis éclat, nous accordant enfin les premices de la riante saison où nous al-

Mais il faut dire que le tableau était dépourvu des charmes que ne tardera pas à lui prêter son merveilleux décor de feuilles et de fleurs. Les arbres encore dénudés, les terres presque non ensemencées, les prairies sans verdure, tout cela n'offrait pas encore un coup d'œil bien attrayant.

En souhaitant la bienvenue à l'astre du jour, comme disent les poètes, chaque promeneur lui montrait tout ce que l'hiver a causé de ruines, renversé d'espérances, brisé d'arbres et d'arbustes; et le soleil indiquait de ses rayons d'or les désastres qu'il va réparer, les arbustes, les bocages, les fleurs qui se tiennent tous sur son chemin, attendant que le printemps leur donne de nouvelles feuilles et de nouvelles fleurs.

Cette première invasion de citadins à travers champs fut pour beaucoup une course joyeuse. Les dames et les jeunes filles voulaient remporter au moins un bouquet de violettes; aussi quel empressement on mettait à en cueillira... l'En outre des jardins s'ouvrant partout avec empressement, on envahissait les talus, les près et les sentiers, qui ont ainsi recu les plus charmantes

L'apparition d'un essaim de gentilles fillettes à la recherche de la fleur au doux parfum, embléme de la modestie, nous a rappelé la pièce de Ponsard, Ce qui plaît aux femmes, dans laquelle une des fées chante ce qui suit au milieu d'un site agreste :

> Moi, pour rafratchir ma toilette, J'ai dépouillé les verts sentiers; J'ai poursuivi la violette Dans son nid, sous les églantiers...

Puisque la violette nous a amené à faire cette citation, donnons aussi, sur le même sujet, une petite fable de Louis Ratisbonne, également d'actualité, que plusieurs de nos jeunes et gracieuses lectrices doivent connaître; elle est intitulée : Le souhait de la violette.

Quand Flore, la reine des fleurs. Eut fait naître la violette A vec de charmantes couleurs. Les plus tendres de sa palette, Avec le corps d'un papillon, Et ce délicieux arome Qui la trahit dans le sillon: « Enfant de mon vaste royaume, Quel don puis-je encor attacher, Dit Flore, à ta grace céleste? « Donnez-moi, dit la fleur modeste, Un peu d'herbe pour me cacher ! »

Voilà un charmant bouquet poétique, frais, simple et gentil comme l'humble fleur

qui l'a inspiré.

06-

175. 80-

re:

ser-

ous

165,

160-

OUR

erra

1 31

10

nps

ons

tréo

Elle n'a qu'à bien se cacher, vraiment, la violette, si elle ne veut être impitoyablement cueillie; car nous avons eu ces derniers jours un temps à rendre jalouses les contrées du Midi elles-mêmes, le soleil a brille splendidement dans l'ether, et de nombreux amateurs se sont mis en campagne...

Plusieurs belies représentations ont été données à Saumur depuis le commencement du mois. La première était celle du Voyage en Chine, dont notre dernière Revue a fait mention; huit jours plus tard, on jougit le Barbier de Seville; vendredi dernier, Madame Favart, nouveauté lyrique d'Offenbach; enfin, avant-hier soir, nous assistions à la représentation de l'Ombre, de Flotow.

Parler du Barbier de Séville, de Basile, calqué sur Tartuffe, de Figaro, ayant pour ancetres Scapin et Mascarille de Molière, de Bartholo et des autres personnages de la comedie de Beaumarchais, c'est bien inutile; tout le monde les connaît. On sait également que la partition de Rossini est brillante, légers, fine et railleuse, et qu'elle exige chez ses interprètes autant d'agilité que de souplesse et de goût.

A tout seigneur, tout honneur. Nommons

d'abord M. Le Roy, qui a bien chanté le rôle si difficile d'Almaviya, l'échec de beaucoup de ténors légers. Il a été vivement applaudi après son admirable sérénade du premier acte.

M. Sureau est un excellent Basile. Le grand air de la Calomnie a été dit par lui avec un accent très-dramatique.

Mais le succès de cette soirée était réservé à M. Rouge. Le sympathique baryton s'est acquitté de son rôle avec une rare perfection; il a débité avec grand entrain les couplets: Figaro-ci, Figaro-là; il a joué et chanté en artiste de premier ordre; il a su charmer de nouveau le public par cette voix vibrante el sonore que l'on ne se lasse jamais d'entendre.

Le rôle de l'espiègle Rosine avait pour interprète Mue Henriette de Jolly, une première chanteuse de talent et qui a déjà paru avec succès sur des scènes importantes. Cette jeune artiste est la fille de Mme de Jolly, cantatrice de grand mérite. Sa diction n'est peut-être pas irréprochable, mais elle a une belle voix de soprano, elle est comédienne et possède de réelles qualités lyriques. M'10 de Jolly a été très-applaudie à plusieurs reprises, notamment après son grand air: Oui, Lindor a su me plaire, ainsi qu'à la lecon de chant, où elle a fait entendre l'air du Pardon de Ploërmel (rôle de Dinorah).

En un mot, bonne interprétation de ce Barbiere di Siviglia où tout est fait pour ra-

La nouvelle partition d'Offenbach, Madame Favart, n'est pas plus un opéra-bouffe qu'un opéra-comique, et on y rencontre indistinctement les deux genres. Tour à tour gaie, légère ou sérieuse, la musique est toujours charmante : c'est bien la manière du célèbre maëstro à qui l'on doit la Grande-Duchesse.

Mme Rita Lelong et M. Boulanger ont eu les honneurs de la soirée. Non-seulement M= Lelong s'est montrée l'excellente chanteuse que chacun connaît, mais elle s'est véritablement surpassée comme comédienne, dans les diverses phases du rôle de Madame Favart, aussi bien sous son costume de jeune vielleuse que sous celui d'une respectable douairière à lunettes. M. Boulanger a représenté a sec un talent hors ligne le vieux marquis de Pont-Sablé, toujours lovelace quoique octogénaire, avec sa voix cassée, sa parole égrillarde, ses jambes chancelantes: c'est là un des meilleurs rôles de l'excellent trial, déjà si riche pourtant en créations brillantes.

L'une des meilleures représentations de la saison qui va prendre fin d'ici quelques jours a été sans conteste celle de lundi soir. Tout a contribué, en effet, à la rendre des plus attrayantes. L'Ombre, ce ravissant opéra de M. de Flotow, cette jolie pièce de M. de Saint-Georges, était jouée et chantée par M. Le Roy, M. Rougé, M^{ne} Nau et M^{ne} Lelong, artistes d'un mérite incontestable.

Comme l'Eclair, l'Ombre ne comporte que quatre personnages: l'auteur n'a cherché qu'à flatter l'oreille des spectateurs; il a réussi et trouvé dans son talent des ressources suffisantes pour soutenir l'intrigue pendant trois longs actes, sans avoir recours à la figuration et à la mise en scène habituelle

d'un opéra-comique. Le dialogue est toujours fin, spirituel ou sentimental, et ne cesse pas un seul instant d'intéresser l'auditoire, dont toutes les sympathies sont acquises à Mm. Abeille, la piquante et coquette jeune veuve, à Jeanne, à Fabrice, ainsi qu'au bienfaisant et joyeux docteur Mirouet, qui, au lieu de recevoir des honoraires, paie ses malades après les

avoir guéris, Et quelle délicieuse musique! Les solos, duos, trios, quatuors qui se succèdent dans tout l'opéra sont si nombreux, si jolis, que l'on ne voit qu'à regret arriver la fin de la représentation.

Citons les morceaux plus particulièrement

applaudis.

Au premier acte: le trio « Voici l'ordinaire du repas charmant, » le magnifique quatuor du diner, la romance de Jeanne, a Par pitié, ne me chassez pas, » et les fameux couplets. « Quand je monte Cocotte. »

Au second acte: le grand air de Mme Abeille, « On n'a pas toujours ses vingt ans, » les jolis couplets du docteur, « Une femme douce et gentille, c'est le bonheur de la maison, » et le duo d'amour de Jeanne et de

Fabrice. Au troisième acte : « Le voici ce bruit argentin, » la gracieuse mélodie, « Midi, mi-

nuit, » la romance de Fabrice, puis le final si dramatique.

C'était la quatrième fois en six ans que l'Ombre était offerte aux dilettantes de notre ville. Le rôle de Fabrice fut rempli, au mois d'août 1873, par M. Charelli, qui a séjourné depuis à l'Opéra-Comique; un an plus tard, par M. Bertin, actuellement à ce théâtre, après avoir charmé les habitants de Bruxelles; puis, à la fin de 1876, la pièce eul pour interprètes M. Billon, M. Barwolf, M. Martin et M. Rita Lelong.

La représentation d'avant-hier a été certainement supérieure aux précédentes, car cette fois les quatre rôles étaient tenus par des artistes de grande valeur, et aucune des brillantes qualités qui les distinguent n'est restée dans l'ombre.

Nous ne nous arrêterons pas à décerner à chacun d'eux les éloges qu'ils méritent : les plus chaleureux applaudissements leur ont dit assez à tous le plaisir qu'ils ont fait éprouver et combien le public savait apprécier leur remarquable talent.

Il y aurait beaucoup à dire cependant sur la voix incomparablement jeune de Mª Nau, sur ce gai et doux ramage, ces trilles, ces vocalises légères, ce frais gazouillement, ces notes s'égrénant comme des perles sur les lèvres de l'enchanteresse et qui ont charmé l'auditoire pendant toute la soirée. Bornonsnous à faire sayoir que Mile Nau ne doit plus, croyons-nous, se faire entendre qu'une seule fois à Saumur, d'ici peu de jours. Elle quittera bientôt les rivages de la Maine et de la Loire pour les bords du Rhône. La diva est engagée par M. Emile Mark, le nouveau

Quant à M. Rougé, il se dirigera probablement, lui aussi, vers quelque scène de premier ordre où son talent l'appelle. Quoi qu'il en soit, ses représentations à Saumur paraissent terminées, et nous regrettons de n'avoir pas eu l'occasion de l'entendre dans certains grands drames lyriques où il excelle.

directeur des théâtres de Lyon. — Heureux

Lyonnais!

En voyant s'éloigner cet artiste d'un talent si remarquable, et dont les récents succès ont rappele ceux qu'il avait déjà obtenus à Saumur il y a douze ans, il est assez intéressant de jeter un coup d'œil sur la liste des lauréats du Conservatoire, au moment où M. Rougé en sortit avec un prix de grand opéra. L'excelient baryton nous permettra bien de divulguer la date de ses débuts si honorables, d'autant plus qu'en Figero habile il semble se servir comme d'un rasoir de la faux du Temps pour faire la barbe à cette implacable déité.

Il y eut, en 1864, quatorze lauréats, sept hommes et sept femmes, au concours de grand opera du Conservatoire de Paris. Plusieurs sont aujourd'hui avantageusement connus dans le monde artistique.

Les prix furent obtenus par M. et Mme Soustelle, MM. Rougé, Colomb, Miles Lombia et Azimon; les accessits, par MM. Faure, Juillia, M. Nivet, M. Souka, M. Lawitte, Miles Laporte, de Beaunay, et M.

Dix de ces élèves, parmi lesquels était M. Rougé, appartenaient à la classe de M. Duvernoy, et quatre seulement à celle de M. Levasseur.

Parmi les membres du jury se trouvaient MM. Auber, directeur du Conservatoire, Ambroise Thomas, Emile Perrin, Carvalho, de Saint-Georges et Victor Massé.

Nous parlions il y a un instant des ouvrages lyriques qui ont réussi avec quelques personnages et sans adjonctions de chœurs. Une simple réflexion au sujet de ceux-ci :

A chacune de nos représentations d'opéra qui exigent un certain nombre de choristes, hommes et femmes, l'entrée en scène de ces dernières ne manque jamais d'être accueillie par le public avec une hilarité souvent bien justifiée et qui d'ailleurs n'a rien d'hostile. Est-il besoin de dire que ces incidents comiques ne sont point particuliers à notre scène? Il en est de même partout, en effet, et les plus grands théâtres ne font point exception Ainsi, après une représentation des Mousquetaires de la Reine à l'Opéra-Comique. voici, mot pour mot, ce que nous lisions dans une revue parisienne:

« ... Quant aux dames d'honneur, je ne sais si un théâtre de sous-préfecture oserait en montrer de pareilles ; l'âge, la physionomie et la tournure des pauvres silles font pitié. Plusieurs ont certainement chanté à la première représentation des Mousquetaires de la Reine, en 1846. Aussi plus d'un specta-

teur est-il pris d'une violente envie de rire lors de l'admirable sextuor où les chevaliers leur prêtent le serment d'amour. »

Nous ne pouvons raisonnablement nous montrer plus exigeants à Saumur que dans l'un des principaux théatres de Paris.

Vers le milieu de février dernier, nous annoncions la représentation probable à Saumur de l'Assommoir pour une époque assez rapprochée. C'est demain jeudi que les artistes de M. Simon veulent bien nous faire connaître cette nouveauté dramatique extraite du roman d'Emile Zola. Suivant les personnes qui l'ont vu à l'Ambigu, l'Assommoir qu'on vient de transporter à la scène est un Assommoir à l'usage des demoiselles; cette édition, paraît-il, est considérablement revue, diminuée et adoucie. Espérons-le!

19 mars 1879.

Faits divers.

La nouvelle coiffure des dames. - La discorde est au camp des élégantes. Et, c'est le cas de le dire, on est en train de se prendre aux cheveux.

En effet, il est question de révolutionner les coiffures de dames. Plus de cheveux coupés ras sur le front, ou ondulés sur le bout du nez, ou flot-

tants, ou plaqués, ou frisés.
Les coiffeurs, ces artistes qui portaient autrefois l'épée, étaient dans le marasme: la grande coiffure n'existait plus qu'à l'état de légende. Aujourd'hui, il faut y revenir à tout prix.

Mais voici le cheveu :

Beaucoup de dames ont sacrifié leur chevelure, d'autres l'ont perdue par le fait de calvitie plus ou moins précoce. Celles-là ne veulent pas entendre parler de changement, mais le plus grand nombre exige le retour des chapeaux à fleurs et des coiffures à effet.

Monsieur.

Vous désirez savoir quelle est mon appréciation sur l'essicacité des Capsules de Goudron de Guyor. Un proverbe qui est plus vieux que moi a dit : Vox populi, vox Dei.

Or, puisque tout le monde avjourd'hui soigne ses bronchites, ses rhumes, ses catarrhes par les capsules de goudron; que chacun s'en trouve bien et y revient à l'occasion, la réponse me semble toute faite.

Quant à la phthisie, je crois devoir faire des réserves, surtout à cause de la diversité des formes sons lesquelles elle se présente. Malgré les résultats favorables obtenus depuis deux ans par l'emploi des capsules de goudron, la question me semble trop délicate pour que l'on puisse se prononcer dès aujourd'hui. Assurément le goudron ne peut apporter aux phihisiques que du bien-être ; il calmera la toux qui les fatigue tant; dans bien des cas il prolongera leur existence; mais, quant à la guérison..... laissons à l'avenir le soin de prononcer après des expériences plus concluantes.

Et cependant, si j'étais phthisique je prendrais des capsules de goudron.

Agrees, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

D' MIGUET.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (6° ANNÉE) M. Simon, administrateur.

JEUDI 20 mars 1879, UNE SEULE REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE donnée par Les ARTISTES de l'AMBIGU.

L'ASSOMMOIR

Pièce nouvelle en 5 actes et 9 tableaux, par MM. William Busnach et Octave Gastineau, tiré du roman de M. Emile Zola.

TABLEAUX. — 1er, L'Hôtel Bon-Cœur. — 2., Le Lavoir. — 3°, La Barrière Poissonnière. — 4°, Les Noces. — 5°, L'Echafaudage. — 6°, La Fête de Gervaise. — 7°, L'Assommoir. — 8°, La dernière Beuteille. - 9., L'Elysée-Montmartre.

Les principaux rôles seront joues par MM. SULLY, ACELLY, RODRIGUES, GOTHY, Mile GRANVAL, la petite DAUBRAY, etc.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guerit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, flèvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, echauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du relour de l'âge, scerbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fièvreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse

de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, elc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure Nº 67,514 : Naples, ce 17 avril. - Monsieur. - Par suite d'une hépatite, j'étais tombée dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la diges-tion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insup-portable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nonrriture habituelle. La Revalescière est bien nommée, car, beni soit le bon Pieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. - Marquise de Bréhan.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. - La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus enerves. - En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand; BESSON, SUCCESSEUF de TEXIER; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges. - Angers, Veuve Chan-Thau, épicière; Leveque, négociant, rue Plantagenet; Bretault-Délagrée. - Baugé, Buch-MANN, marchand de comestibles. - Beaupreau, M= Belliand , épicière. - Cholet , Vandangeon-BUREAU, 63, place Rouge; Cortini, confiseur, 60, rue Nationale; Jacomety, confiseur; Emile RICHARD, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. - Du BARRY et Co, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Arrivées à Poitiers : Départs de Saumur: 10 h. 30 m. matin. 6 h. 30 m. matin. 4 — 45 — soir, 10 — 10 — soir, 11 — 50 — 1 - 10 - soir. $\frac{3}{7} - \frac{20}{45} - \frac{}{}$

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondant Départs de Poitiers :

Arrivées à Saumur 10 h. s. m. matia. 5 h. 50 m. matin. 12 - 10 - soir. 1 - 45 - -9 — 10 — soir. 11 - 20 -6 - 55 - -

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train corres. pond au train d'Angers à Montreuil-Bellay

P. GODET, propriétaire-gérant,

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).

beures 8 minutes du matin, express-poste,
(s'arrête à Augers);
omnibus-mitte,

1

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS 8 heures 36 minutes du matin, direct-mixte,

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive à

express. omnibus. (s'arrête à Angere).

omnibus.

express.

soir, omnibus mixte omnibus-mixte.

10 — 15 — 87 —

40

40

28

12

| Valeurs au comptant. | Dern | | Hav | - | Bal | sae. | Valence an comptant. | Dern coul | | Hav | usse. | Bai | ase. | Valeurs au comptant. | Derni | - 1 | Haus | 10 | Bales |
|----------------------------------|------|-----|-----|----|-----|------|------------------------------|--------------|----|-----|-------|-------|------|-------------------------|-------|-----|--------|----------|--------|
| 3 % | 77 | 70 | | | 3 | | Crédit Foncier colonial | 380 | n | , | | | p | Canal de Suex | 740 | b | 100 | .1 | 3 7 |
| 3 % amortissable | 80 | 70 | | 13 | | | Crédit Foncier, act. 500 f | 750 | 95 | 3 | 50 | 3 | . 3 | Credit Mobilier esp | 830 | | n | | 5 |
| 4 1/2 °/ | 109 | 15 | | 20 | | | Obligations foncières 1877 | 380 | 20 | | 10 | , | , | Société autrichienne | 545 | 10 | , | 1 | 5 |
| Obligations du Tresor | 509 | | 2 | 50 | n | | commercial. | 670 | | | | 5 | | OBLIGATIONS. | - 1 - | | 11 6 | | |
| Dep. de la Seine, emprunt 1857 | 245 | | | | | 2. | Crédit Mobilier | 473 | 75 | 1 | 95 | | | -NY TIME IN DOCUMENT IN | . BUY | 121 | li ile | | 103118 |
| Ville de Paris. oblig. 1855-1860 | | | 1 | 50 | | Ø | Grédit foncier d'Autriche | 601 | 45 | 1 | 25 | | | Orléans | 375 | 60 | 70 | • | 3.71 |
| - 1865, 4°/ | 530 | | -1 | n | | | Est | 708 | 75 | 1 | 25 | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 374 | | 3 | » | |
| - 1869, 3°/a | | 00 | | | | 00 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1149 | 50 | 7 | 30 | | | Est , | 373 | 50 | .3 | " | |
| - 1871, 3 °/ | | 75 | 1 | 75 | | | Midi., | 1440 | | | 7 | | , | Nord | 378 | 50 | | 2 | 2 |
| - 1876, 4 °/ | | 3,0 | 1 | 10 | | 0 | Nord | 1218 | 76 | 10 | 82 | 1, 19 | M/ | Ouest | 373 | 95 | 1.000 | | 5000 |
| Banque de France | 3031 | 95 | 100 | | 3 | 75 | Onest | 781 | 50 | 9 | 50 | me l | | Paris (Grande Ceinture) | 376 | 25 | 160 | 2 | |
| Comptoir d'escompte | | | 5 | D | 1 | | Compagnie parisienne du Gaz. | 1313 | 50 | | | | | Paris-Bourbonnais | 376 | 43 | | - | - |
| Crédit agricole | | | | ID | 0 | D | C. gen. Transatiantique | | | 5 | 9 | UK | | Canal de Suez | 575 | 1 | 1 | 5 | |

Bludes de M. V. LE RAY, avoué à Saumur:

Et de M. DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE

SUR LICITATION .

EN DEUX LOTS,

D'IMMEUBLES

Situés commune des Rosiers.

L'adjudication aura lieu en la salle de la Mairie de la commune des Rosiers, par le ministère de Mo DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, le dimanche cinq avril mil huit cent soixante-dix-neuf, à deux heures et demie de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le treize mars mil huit cent seixente dix-neuf, enregis-

Aux requête, poursuite et diligence

Mme Célina Goislard, épouse assistée et autorisée de M. René Cailleau, avec lequel elle demeure à la Unalouserie commune des Rosiers, agissant en qualité d'héritiers bénéficiaires;

Demandeurs, ayant Me V. Le Ray

Contre : Mm Célina Dutertre , veuve de M. Etienne Goislard, cultivatrice, de-meurant au canton des Portes, commune des Rosiers, prise en sa qualité de tutrice naturelle et légale des sieurs Auguste, Louis et Charles Goislard, ses trois enfants mineurs, ayant les mêmes droits que les requérants;

Défenderesse, ayant Me Beaurepaire

pour avoué; En présence ou en l'absence, après

qu'il aura été dûment appelé, de: M. René Goislard, demeurant à But-Forest, commune des Rosiers, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Auguste, Louis et Charles Goislard:

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, procédé, aux jour, lieu et heure indiqués, par le ministère de Me Degrez, notaire à Saint-Clément-des-Levées, commis à cet effet par jugement du tribunal civil de Saumur, sus-énonce; à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, situés commune des Rosiers, en deux lots.

for LOT.

Une maison, sise aux Hautes-Belles, canton des Portes, commune des Rosiers, comprenant deux chambres à feu, dont une avec four, grenier au-dessus, couvert en ardoises, cel-

lier et servitudes en bas-côté, écurie, partie en pierres, partie en terrasse; puits perré, avec chapelle, couvert en chaume; au nord de la maison, une petite chambre en planches, couverte en chaume; plus, de la terre en cour, jardin, labour, et plantée de ceps de vigne et d'arbres à fruits, d'une superficie de seize ares cinquante centiares environ, portée au cadastre de la commune des Rosiers sous les numéros 1104 et 1105 de la section J, joignant au levant la route des Rosiers. au midi Maupoint, au couchant René Blanche, au nord M. Ollivier-Maupoint.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2,000 fr.

2º LOT.

Egalement commune des Rosiers.

Un morceau de terre labourable, sis au lieu dit le Bas-Canton-des-Portes, dite commune, porté au cadastre sous le numéro 1155 de la section J, joi-gnant au levant Mile Ollivier, au midi les héritiers Poullain, au couchant la veuve Bauné, au nord M. Bretault, d'une contenance d'environ dix ares.

Sur la mise à prix de quatre cents ftancs, ci....

Total des mises à prix : deux mille quatre cents francs, ci..... 2,400 »

S'adresser, pour tous renseignements:

1º A M. DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées (Maine-et-Loire), dépositaire du cahier des charges;

2º A M. V. LE RAY, avoue, poursuivant la vente; 3º A M. BEAUREPAIRE, avoué, co-

licitant. Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procedure civile,

rédigé par l'avoué soussigné. Saumur, le dix-neuf mars mil huit cent soixante-dix-neuf. Signé: V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent soixante-dix-neuf. folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes , décimes compris. Signé : L. PALUSTRB. (137)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE TRES-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, nº 4, Actuellement occupée par Me Le Ray,

avoué. S'adresser, pour la visiter, soit à M° LE RAY, qui l'habite, spit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bor-(117)

Etude de M. AUBOYER, notaire à Saumur.

AVENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON ET UN JARDIN

Situes à Saumur,

La maison, rue de Poitiers, nº 17, et le jardin, sur le Champ-de-Foire. S'adresser, pour tous renseigne-ments, à M. AUBOYER, et, pour visiter, à Mm. veuve Gabiller, qui habite

Etude de M. HERBAULT, notaire à Saint-Léger (Vienne).

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 25 mars 1879, à midi, au bourg de Saint-Léger, Me Herbault, notaire, procèdera à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers dépendant de la succession de Pierre Verrière, en son vivant quincaillier à Saint-Léger.

On vendra:

Un bon cheval, une carriole, un fourgon de voyage, un magnifique chien de montagne et autres objets. Au comptant, plus 10 p. 0/0.

A LOUER

Pour le 1er novembre 1879, MA INTERMITE

(EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuille (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseigne-ments, à M. Denieau, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour vi-siter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

MAGASIN A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean. Rue de Bordeaux , nº 32.

S'adresser à M. Russon, quai de Limoges.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1879,

Cour, caves, puits, etc, S'adresser à M. BOUCHEREAU, place Saint-Pierre, à Saumur.

UNE BELLE MAISON Avec JARDIN enclos de murs,

bien affruité, Située à Dampierre, près du presbytère,

A LOUER PRÉSENTEMENT.

une maison

Sise près le bourg d'Allonnes, Avec Scrvitudes, Cour et Jardin.

S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, propriétaire à Allonnes. (98)

A LOUER

GRANDE BT BELLE CAVE

Hors d'inondation

Rue de l'Hôtel-Dieu, nº 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

ALOUER

PRÉSENTEMENT,

MALESON

Avec écurie et remise,

Rue de l'Ancienne-Messagerie, Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard.

S'adresser au bureau du journal.

LA SOCIÉTÉ CIVILE

AGRICOLE D'EGYPTE

Émet à 100 francs Remboursables à 125 fr. ses

BONS TRENTENAIRES 8 070 8 0/0, payables: 4 fr. le 1er avril, 4 fr. le 1er octobre.

Le remboursement des Bons de 100 fr. à 125 a lieu, par tirage, à raison de 1 sur 25, chaque année, à partir du 1er avril 1882. Même après remboursement du capital, l'intérêt de 8 0/0 se trouve continué sur les bénéfices sociaux. Les coupons sont payés au domicile du porteur nets de tous frais et impôts.

Les Bons Trentenaires de Suez, émis à 100, remboursables à 125, même sans continuation de revenu après le remboursement, sont à 140 ou 142 à la cote officielle.

Ces Bons sont payables contre livraison, au Crédit national, 14, rue de la Victoire, Paris.

AVANCES

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

Le grand succès de ce remède est di a propriété d'attirer à l'extérieur du cors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplacainsi le mal en rendant la guérison facile st prompte. Les premiers médecins le reommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix dela la tet de 10 fix : 1,50. Se défer des contrefs.

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures: un splendide volume par an. Nouvelles, Histoire, volume par an. Nouvelles, Histore, Science, Veyages, Beaux-Arts, Religion, Actualités, Moralité rréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthon, Commettani, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Lebannet, Liv. Morin, Vierge, G. Gil-Johannot, Lix, Morin, Vierge, G. Gilbert, etc. — COLLECTION: les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun, les volumes suivants, 34 à 42, 6 fr., et 7.50 france. Les relumes 13 et 44 7,50 franco. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.

Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSEL. MODES VRAIES

TRAVAIL EN FAMILLE Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Pairons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapisserie, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50; avec la MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.

Bureaux : rue Saint-Roch, 89. 45° Année - 1878.

ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER.

MUSEE SEUL: 7 fr. * Paris Départements 8 50

MUSÉE et MODES réunis : Paris 13 fr. 16 (Envoyer un bon de poste ou un mandal

sur Paris.) Saumur, imprimerie P. GODET,